

<b>Titre</b>	TER mensuel
<b>Titre détaillé</b>	Fréquentation et trafic mensuels du réseau régional de voyageurs
<b>Nom de l'organisme</b>	Conseil Régional des Pays de la Loire
<b>Contact</b>	DU CREST Arnaud Directeur de la Mission Observatoires Agence régionale - Pays de la Loire Territoires d'Innovation 1, place de la Galarne - BP 80221 - 44202 Nantes Cedex 2 Tél. : 02 40 48 81 54 E-mail : <a href="mailto:a.ducrest@agence-paysdelaloire.fr">a.ducrest@agence-paysdelaloire.fr</a>
<b>Thème(s) principal(aux)</b>	TRANSPORTS 1 – Transports de voyageurs 2 – Transports ferroviaires 3 – Transports routiers
<b>Couverture géographique</b>	Pays de la Loire
<b>Couverture sectorielle</b>	Transports routiers et ferroviaires de voyageurs
<b>Brique d'observation</b>	Titre de transport
<b>Echelon géographique pertinent</b>	Pays de la Loire
<b>Statut</b>	Comptages menés par les exploitants des lignes (SNCF et sociétés d'autocars)
<b>Règle de secret</b>	Aucune contrainte
<b>Périodicité</b>	Mensuel
<b>Délai de disponibilité de la source</b>	+ 3 à 4 mois pour le réseau exploité par la SNCF + 6 mois pour le réseau exploité par des sociétés d'autocars
<b>Historiques disponibles de la source</b>	Janvier 2007
<b>Les principales informations disponibles</b>	Pour le réseau exploité par la SNCF, les variables disponibles sont (avec distinction des lignes routières et ferroviaires) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fréquentation (voyages),</li> <li>• le trafic (voyageurs-kilomètres).</li> </ul> Pour le réseau exploité par des autocaristes, la variable disponible est, pour chacune des lignes, la fréquentation (exprimée en nombre de voyages).

<b>Principales questions auxquelles répond la source</b>	Mesurer la fréquentation du réseau régional de voyageurs : <ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître l'évolution temporelle</li><li>• Connaître la répartition par type de ligne</li></ul>
<b>Les limites ou précautions d'utilisation</b>	Le Conseil Régional des Pays de la Loire est l'autorité organisatrice des transports ferroviaires et routiers régionaux : elle a la pleine responsabilité du financement et de l'organisation du réseau régional de voyageurs. Ce dernier est composé : <ul style="list-style-type: none"><li>- des lignes ferroviaires et routières exploitées par la S.N.C.F. sous la marque commerciale TER (Transport Express Régional),</li><li>- des lignes routières exploitées en direct par des autocaristes.</li></ul>